

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 FÉVRIER 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vingt Février, à dix huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 15 Février 2018, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur François LOUVEGNIES, Maire de Trélon.

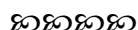
**Etaient Présents** : Mesdames et Messieurs, LOUVEGNIES F. , REGHEM T., BONDU G., BOMBART M., PAVAUT D., HANNECART G., AUBER A., POLY J.P., LOCUTY M., COLLIER L., ROUSSEAUX A., JOBET M., LAGNEAU S., HANON Y., FUGERE S., ROUSSEAUX G., AMAND H.

**Etaient excusés et représentés** :

Mme BIZIEN M.P. procuration donnée à Mme PAVAUT D.  
Mr SIMON E. procuration donnée à Mr REGHEM T.  
Mme RISSACK V. procuration donnée à Mr POLY J.P.  
Mme GROUZELLE J. procuration donnée à Mr AMAND H.

**Absents et excusés** : Madame BASTIENT P. et Monsieur HOUSSIERE O.

**Secrétaire de séance** : Madame Anita ROUSSEAUX



Monsieur le Maire, ayant ouvert la séance, fait procéder à l'appel nominal. Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare que le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

### **Approbation du procès-verbal de la précédente séance**

Le Procès-verbal de la précédente réunion a été lu et adopté à l'unanimité.

### **Limitation d'agglomération**

Afin de réduire la vitesse et protéger les riverains, Monsieur Le Maire propose l'extension des limites d'agglomération jusqu'au hameau route de Chimay.

Après avoir débattu sur la question, le conseil municipal suggère dans un premier temps de limiter la vitesse à 50km sur ce tronçon.

### **Convention EPF « Centre-bourg, abords de la RD 951 »**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que la ville de Trélon a confié à l'Etablissement Public Foncier (EPF) Nord – Pas-de-Calais le portage foncier de l'opération dite « Centre-bourg, abords de la RD 951 ».

La convention opérationnelle en date du 24 Juillet 2013 prévoit une sortie de portage de la commune au plus tard pour le 24 Juillet 2018.

Le prix de cession s'élève à ce jour à 101 596,00 € TTC et se compose comme suit :

- 54 241,09 € pour le bâtiment à usage de commerce et d'habitation, situé 26 rue Léon Gambetta, cadastré section E n°638 pour 94 ca.
- 47 354,91 € pour l'ensemble immobilier à usage de commerce et d'habitation, situé 32 rue Aristide Briand, cadastré section E n°950 pour 3a 11ca.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette cession au profit de la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,

1. D'acquérir auprès de l'EPF Nord – Pas-de-Calais les biens désignés susdits selon les modalités de financement suivantes :
  - un premier acompte sur l'exercice 2018 d'un montant de 54 241,09 € pour le bâtiment à usage de commerce et d'habitation, situé 26 rue Gambetta, cadastré section E n°638 pour 94 ca,
  - un second acompte sur l'exercice 2019 d'un montant de 47 354,91 € pour l'ensemble immobilier à usage de commerce et d'habitation, situé 32 rue Aristide Briand, cadastré section E n°950 pour 3a 11 ca.
2. Précise que les crédits seront imputés au compte 21715 du budget principal de la ville 2018 pour le 1<sup>er</sup> acompte.
3. Autorise Monsieur Le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout acte relatif à la présente formation.

### **Fermeture d'une classe à l'école primaire René Bry**

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que la nouvelle carte scolaire prévoit la fermeture d'une classe à l'école René Bry à la prochaine rentrée scolaire. Pour lutter contre cette mesure, il a été décidé en accord avec les enseignants et les parents d'élèves de ne pas ouvrir les portes de l'établissement élémentaire ce lundi 18 Février 2018.

Une lettre de protestation a été adressée au Ministre de l'Education Nationale ainsi qu'à la Direction Académique des Services départementaux de l'Education Nationale.

Les parents d'élèves ont également rencontré l'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription. Un retour des différentes instances contactées est en attente d'une réponse.

### **Prolongation de la convention cadre relative au centre d'accueil et d'orientation**

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de renouveler la convention tripartite relative à la prise en charge des migrants pour une période de 6 mois, soit du 1<sup>er</sup> Avril au 30 Septembre 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de prolonger dans un premier temps la convention pour une période de 3 mois par 16 voix pour et 5 voix contre.

### **Affouage 2018 – Forêt communale**

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que l'Office National des Forêts propose l'affouage des parcelles n°21, n°36, n°31, n°32.

Il est ensuite demandé au conseil municipal de bien vouloir nommer trois garants, le mode de partage, de préciser le prix de cession aux habitants ainsi que le délai d'exploitation.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- de nommer les 3 garants suivants pour l'exploitation de la coupe délivrée :

- 1<sup>er</sup> garant : Monsieur LAURENT Jean-François
- 2<sup>ème</sup> garant : Monsieur PAGNIER Jean-Louis
- 3<sup>ème</sup> garant : Monsieur LOUVEGNIES François

- de réaliser le partage de l'affouage par feu (par ménage ou chef de famille) ;
- d'arrêter le délai d'exploitation et de vidange au 31 Juillet 2018, à compter de la date d'attribution des lots ;
- de fixer le prix des produits à **12,00 €** pour les taillis et **12,00 €** pour les houppiers.

## **Remboursement de frais**

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal qu'il a été amené à engager à titre personnel des frais dans le cadre de la réunion de travail en date du 1<sup>er</sup> Février 2018 avec le bureau d'études « Etudes bois du Barrois » pour la construction d'un restaurant scolaire en ossature bois (essences locales).

Le montant de ces frais s'élève à 67,70 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le remboursement des frais susvisés et d'inscrire les crédits au budget principal de la ville.

## **Participation au fonctionnement de l'Écomusée**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que la ville participe chaque année au fonctionnement de l'Ecomusée de l'Avesnois et de l'atelier musée du verre de Trélon.

Le montant de cette participation s'élève pour l'année 2018 à :

- 6 504,65 € pour l'Ecomusée de l'Avesnois, soit 2,05 €/habitant,
- 15 250,00 € pour l'atelier du musée-verre.

Il est proposé à l'Assemblée de renouveler cette participation partenariale entre la ville et l'Ecomusée.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de renouveler la participation partenariale entre la ville et l'Ecomusée de l'Avesnois d'un montant de 6 504,65 € pour le fonctionnement de l'Ecomusée et de 15 250,00 € pour le fonctionnement de l'atelier-musée du verre de Trélon et précise que les crédits seront inscrits au budget 2018.

## **Acquisition de parcelles**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que par acte du 7 Octobre 2014, le Département a acquis de la ville de Trélon les parcelles cadastrées E 2597, 2599 et 2601, pour des contenances respectives de 190, 145 et 76 m<sup>2</sup>, dans le cadre du projet d'aménagement de l'intersection de la RD 963 et de la rue Robert Fontesse.

En raison de l'abandon de l'opération, le Département propose de rétrocéder à la ville de TRELON ces terrains au prix de 4 000 € hors droits de publication estimés à 27 €, conformément à l'avis du Domaine sur la valeur vénale.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, et délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité,

- d'acquérir les parcelles cadastrées E 2597, 2599 et 2601 pour des contenances de 190, 145 et 76 m<sup>2</sup>, sise à Trélon rue Victor Hugo, au prix de 4000 € hors droits de publication estimés à 27 €,
- d'autoriser Monsieur Le Maire ou un adjoint à signer tout acte relatif à la présente décision.

## Questions diverses et informations

- Le conseil municipal est informé du montant de la cotisation DECI 2018 qui s'élève à 15 915 € TTC (cette cotisation est fiscalisée) et du bilan des interventions réalisées par la brigade de gendarmerie de Trélon en 2017, soit sur Trélon : 32 atteintes aux personnes, 27 atteintes aux biens et 4 cambriolages. Le conseil municipal est ensuite invité à la visite du centre scientifique opérationnel de Villeneuve d'Ascq prévu le 15 Mars 2018 départ d'Avesnes-sur-Helpe à 18h30.
- Il est demandé d'intervenir sur les problèmes de stationnement rue Emile Zola.
- Il est exposé le projet de fédérer toutes les associations communales dans le cadre d'une action humanitaire. Les présidents sont donc invités à une réunion le 12 Mars 2018 à 18h00 pour organiser une marche.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.